

## Les adresses où faire vos démarches

### Service Formalités vie scolaire

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
01 45 59 21 70

- Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi de 8h30 à 12h

### Mairies annexes

#### Ambroise-Croizat

2, rue Ambroise-Croizat  
01 45 59 23 80

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

#### Auguste-Rodin

place Auguste Rodin  
01 45 59 23 60

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

#### Les Petits-Ormes

2, rue Henri-Luisette  
01 45 59 25 90

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 13h30 à 16h

#### Alexandre-Dumas

50, avenue Salvador-Allende  
01 86 93 35 60

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



VILLEJUIF

# Comment déclarer votre



# QUOTIENT FAMILIAL ?



### PLUS D'INFORMATIONS

familles.villejuif.fr  
Tél. 01 45 59 21 70

Tout cède à notre union

VILLEJUIF.FR   

# Comment déclarer son quotient depuis l'Espace Familles ?

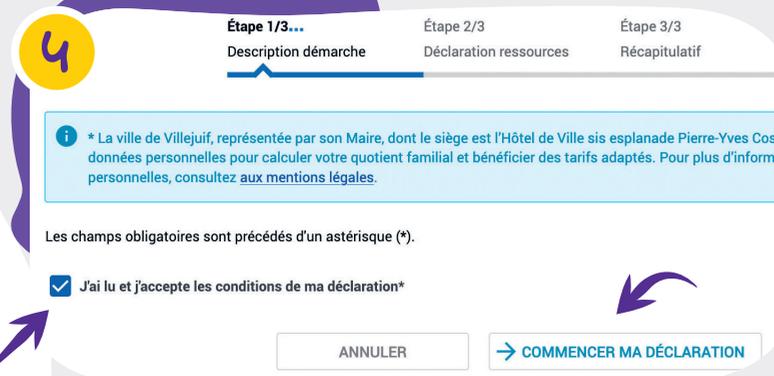
familles.villejuif.fr



Chaque année, n'oubliez pas de déclarer votre quotient familial. Cela vous permet d'accéder à des tarifs personnalisés selon vos moyens réels. Simple et rapide on vous explique la démarche.

**Vous avez jusqu'au 30 septembre 2025 pour faire votre déclaration.**

- 1 Rentrez dans votre Espace Familles avec votre **identifiant et mot de passe**
- 2 Allez dans la rubrique « **Mon dossier** », cliquez sur « **Déclarer mon quotient** »
- 3 Mettez à jour votre quotient familial en cliquant sur « **Mon quotient** » puis « **Déclarer** »
- 4 Cliquez sur « **J'ai lu et j'accepte les conditions de ma déclaration** » puis sur « **Commencer ma déclaration** »
- 5 Renseignez votre nom et prénom, le numéro d'allocataire et le code postal
- 6 Cochez « **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations** »
- 7 Cliquez sur « **Terminer** »



## Et si je ne suis pas allocataire de la CAF ?

Pas d'inquiétude ! Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, nous vous invitons à vous rendre à la mairie annexe Alexandre-Dumas, muni(e) des pièces suivantes :

- une pièce d'identité
- votre carte Vitale
- votre avis d'imposition N-1.

Les agents de France Services vous accompagneront, tous les après-midi de 13h30 à 16h00, dans votre déclaration.

